



2023/208 DU 18 AVR 2023
DECRET N° _____
portant nomination des membres du Conseil
d'Administration de *Cameroon Development
Corporation (CDC)*.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et Groupement d'Intérêt Economique, adopté le 30 janvier 2014 à Ouagadougou ;
- Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2016/031 du 19 janvier 2016 portant transformation de *Cameroon Development Corporation* ;
- Vu le décret n°2016/032 du 19 février 2021 portant approbation des statuts de *Cameroon Development Corporation* ;
- Vu le décret n°2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n° 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés membres du Conseil d'Administration de *Cameroon Development Corporation*, pour une durée de trois (03) ans, renouvelable une fois, les personnalités ci-après désignées :

- Représentant de la Présidence de la République :
Monsieur MAMOUDA IBRAHIM.
- Représentant des Services du Premier Ministre :
Madame HADDISON née BETTY NSUME ELANGO.

- Représentant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :
Monsieur NTAKEU KOUMTOUZOI Bruno Armel.
- Représentant du Ministère des Finances :
Monsieur FAI YENGO Emmanuel.
- Représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire :
Monsieur ABEY Napoleon NTUI.
- Représentant du Ministère du Commerce :
Madame METOU Brusil Miranda Martine.
- Représentant du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique :
Monsieur NGORAN Genesis BIME.
- Représentant du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale :
Monsieur NJAMSI Rolland NTEBAN.
- Le Gouverneur de la Région du Sud-Ouest.
- Le Gouverneur de la Région du Nord-Ouest.

ARTICLE 2.- Le nom du représentant du personnel sera communiqué en temps opportun au Président du Conseil d'Administration.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

Yaoundé, le 18 AVR 2023

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

